

27 septembre 2011

À LIRE :

À l'assemblée du Conseil... p. 1

À l'assemblée extraordinaire du Conseil... p. 4

**La Conseil tenait sa première
assemblée le 27 septembre.
Voici les décisions qui ont été prises.**

Tous les documents afférents aux assemblées du Conseil sont disponibles sur le site de la Direction des communications, <http://dcac.cegep-fxg.qc.ca/>, sous l'onglet « Conseil d'administration ».

Le Conseil se réunit 7 ou 8 fois par année. À cette première assemblée, la présidente accueillait trois nouveaux membres : Valérie Plante-Lévesque, à titre d'étudiante, Éric Kirouac, à titre de membre du personnel enseignant, et Stéphane Isabelle, membre issu du marché des partenaires de l'emploi.

Après avoir levé la délégation de pouvoirs accordée au Comité exécutif au cours de l'été, le Conseil a traité les points suivants.

**Le budget de fonctionnement
pour l'année 2011-2012**

Le Conseil d'administration a adopté un budget présentant un déficit de 200 000 \$ pour l'exercice financier 2011-2012, soit l'écart entre des revenus de 55 804 877 \$ et des dépenses de 56 004 877 \$ en utilisant 200 000 \$ du surplus accumulé (solde de fonds) pour résorber ce résultat.

L'impact des compressions budgétaires sur le budget de fonctionnement 2011-2012 était présenté le 18 août dernier à tout le personnel. On note que le Conseil a adopté un budget prudent, prévoyant une réserve de 200 000 \$.

Le MELS confirmait par ailleurs une coupure additionnelle qui s'appliquerait pour l'année courante. Des discussions sont en cours entre la Fédération des cégeps et le MELS sur la hauteur des compressions et les modalités d'application de celles-ci. On devra produire un budget révisé quand des précisions seront connues sur l'objectif financier du Collège. (Voir autres informations page 4)

Octroi de contrats relatifs à l'approvisionnement en gaz naturel

Le Conseil a octroyé le contrat de transport et de distribution de gaz naturel à Gaz Métropolitain pour cinq ans pour la période courant du 1er août 2011 au 31 juillet 2015 aux conditions suivantes :

- un rabais de 25,85 % dégressif sur cinq ans jusqu'à 5 % sur le tarif de distribution décrété par la Régie de l'énergie ;
- le tarif du transport établi par la Régie de l'énergie ;
- l'acquisition du gaz naturel au prix variable du marché, fixé par la Régie de l'énergie jusqu'au moment où nous pourrions acheter le gaz directement sur le marché via l'entente du CCSR.

Il a également autorisé le CCSR (Centre collégial de services regroupés) à aller en appel d'offres public, au nom du Collège, pour l'acquisition de gaz naturel pour une période de trois ans, et à signer le contrat d'acquisition de gaz naturel avec le plus bas soumissionnaire conforme résultant de cet appel d'offres effectué par le CCSR.

Acquisition d'équipements pour le studio de télévision et la régie technique de l'Audiovisuel

Depuis de nombreuses années, le secteur de l'audiovisuel a vu transformer ses pratiques tant par l'arrivée de dispositifs technologiques nouveaux que par l'intérêt croissant des étudiants et des professeurs à utiliser ces outils tant comme moyen d'enseignement et d'apprentissage que comme matériel de télévision.

Le studio de télévision est un des espaces-clés du secteur de l'audiovisuel. Nous avons procédé au début de l'automne à la première étape de son actualisation par le remplacement du système d'éclairage. Nous sommes à la deuxième phase de cette actualisation technologique et celle-ci vise plus spécifiquement le matériel de la régie de montage et des caméras.

Le Conseil a autorisé l'acquisition d'équipements pour le studio de télévision et la régie technique de l'audiovisuel pour un montant total de 168 549 \$ réparti entre les plus bas soumissionnaires conformes : Sono-vidéo, Solotech, NGW.

Régime d'emprunt

Chaque année, le financement à long terme des immobilisations pour les collèges d'enseignement général et professionnel ou leur refinancement s'effectue par voie d'émission d'obligations sur les marchés financiers ou via un emprunt auprès de Financement-Québec (FINQ), et ce, en conformité avec la programmation annuelle établie par le Conseil du Trésor. Soulignons que l'initiative de ces démarches appartient au Conseil du Trésor, les collèges devant s'y conformer. Le régime d'emprunts institué pour l'année courante est de 7 millions de dollars.

Entente avec Copibec

Le Conseil a permis l'adhésion du Collège à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial qui couvre la période courant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2014. Les coûts pour la licence globale est de 11 \$ par étudiant temps complet en 2011-2012, de 11,80 \$ l'année suivante puis de 12,40 \$ la dernière année.

Les détails de cette entente feront l'objet de présentation au personnel enseignant, dès que les modalités d'application seront déterminées. En effet, l'entente prévoit la possibilité de reproduire des documents numériques et de les diffuser sur un réseau sécurisé, ce qui est nouveau et mis à l'essai pour une période de trois ans dans le réseau.

Désignation de signataires des recommandations d'émission de diplômes d'études collégiales

Le Ministère a créé, en 2003, un Registre officiel de signatures des personnes autorisées par les établissements d'enseignement à transmettre des demandes officielles de sanction. L'objectif est de vérifier la correspondance entre la signature des personnes autorisées par les établissements d'enseignement à recommander la sanction et celle des personnes qui les effectuent. Le registre doit être mis à jour à la suite de la nomination de la directrice générale.

Le Conseil d'administration a autorisé celle-ci à signer les recommandations d'émission de diplômes d'études collégiales.

Assemblée extraordinaire du Conseil Nouvelles compressions budgétaires

Le Conseil tenait une assemblée extraordinaire, le même jour, touchant exclusivement la question financière.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé dernièrement que le gouvernement du Québec entend réduire encore plus ses dépenses, et cela dès 2011-2012. Pour le MELS, cela signifie une compression additionnelle en 2011-2012 de 200 M\$, que la ministre veut voir effectuer sans que cela n'affecte les services aux étudiants.

La compression se répartirait comme suit :

- MELS 77 M \$
 - Cégeps 29,8 M \$
 - Commissions scolaires 65 M \$
 - Réseaux privés 2,5 M \$
- Total 1 174 M \$

Le MELS a fait le choix d'opérer cette compression par le biais d'une série de mesures administratives, sans toucher aux programmes ni aux annexes budgétaires. En conséquence, le Ministère opérerait la compression dans les cégeps par l'entremise d'une ponction non récurrente de leur solde de fonds de l'ordre de 29,8 M \$.

L'iniquité entre les réseaux d'enseignement et entre les membres du réseau collégial public

Cette somme pour les cégeps correspond à 50 % du solde de fonds des collèges qui, d'après les estimés du MELS, était de 96 M \$ au 30 juin 2010. En raison des taux de bascule applicables, cette ponction non récurrente dans le solde de fonds des collèges est ramenée à 29,8 M \$, ce qui correspond à 68 % de la moitié du solde de fonds estimé (pour la partie de l'année financière allant du 1er juillet au 31 mars).

Ces mesures affectent aussi le Ministère lui-même ainsi que les commissions scolaires et les cégeps, mais pas les universités.

Outre le fait que les universités ne sont pas affectées par la compression, cette répartition ne respecte pas la part relative du financement de notre réseau. Alors qu'ils représentent 14 % du budget total, les cégeps subissent 24 % de la compression imposée à l'éducation.

La stabilité financière du réseau

Entre 1992-1993 et 2011-2012, les cégeps ont obtenu des réinvestissements successifs de 167 M \$, annulés à toutes fins utiles par des compressions successives récurrentes de 307 M \$, excluant la nouvelle coupure, au cours de la même période. Les dernières compressions, imposées coup sur coup aux collèges, pourraient d'ailleurs mettre en péril la santé financière des établissements. La planification stratégique devient très difficile dans pareilles conditions.

On réclame du gouvernement qu'il mette en place des mesures permettant d'atteindre une stabilité dans financement du réseau.

Voici, textuellement, la résolution que le Conseil a adoptée à l'unanimité.

Considérant la décision ministérielle d'opérer une compression additionnelle dans le réseau collégial public, en pleine année scolaire, alors que les budgets sont adoptés et les ressources engagées;

Considérant que cette deuxième compression au cours de l'année financière pourrait mettre en péril la mise en œuvre de notre plan stratégique, notre plan de réussite et notre projet éducatif;

Considérant que cette compression additionnelle s'ajoute à la compression récurrente de 31 M\$ imposée au réseau collégial public en mai 2011, mettant ainsi en difficulté la santé financière des collèges;

Considérant que cette compression additionnelle est inéquitable pour les collèges, car elle ne respecte pas la valeur relative du financement du réseau collégial par rapport aux autres réseaux d'enseignement;

Considérant l'histoire récente liée aux difficultés financières du Collège et les efforts de rationalisation exercés;

Considérant les efforts concertés par toutes les forces du milieu pour absorber les impacts de la première compression et les inquiétudes manifestées par le personnel et les étudiants en regard de cette deuxième compression;

Il est résolu que le collège François-Xavier-Garneau :

- exprime au gouvernement du Québec son total désaccord avec toute nouvelle compression dans le réseau collégial public;
- demande au gouvernement du Québec qu'il assure la stabilité du financement du réseau collégial public dès cette année et au cours des prochaines années, afin de permettre au Collège d'assurer et de maintenir la qualité de sa formation.

*Sylvie Fortin
Directrice des communications
et des affaires corporatives*